



CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



CHAMPIONNATS DU MONDE PÉKIN (CHN) – 10 AU 19 SEPTEMBRE 2027

PÉRIODE DE QUALIFICATION APPLICABLE AUX MINIMA ET AU CLASSEMENT MONDIAL

- Pour le marathon : du 3 novembre 2025 au 2 mai 2027 à minuit ;
- Pour le 10.000m, le marathon marche, le semi-marathon marche, les épreuves combinées et les relais : du 23 février 2026 au 22 août 2027 à minuit ;
- Pour toutes les autres épreuves : du 23 août 2026 au 22 août 2027 à minuit.

QUALIFICATION DANS LES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Les athlètes pourront se qualifier de l'une des quatre manières suivantes :

1. En réalisant les minima de World Athletics durant la période de qualification, conformément aux critères détaillés ci-dessous ;
2. Sur la base de la position obtenue dans les compétitions désignées, comme suit :
 - Les champions continentaux dans toutes les épreuves individuelles, à l'exception des marathons, à condition qu'aucun athlète qualifié de la même région continentale ne soit engagé dans la même épreuve.
Le champion continental sera l'athlète ayant remporté le titre lors des derniers championnats continentaux, en 2025, 2026 ou 2027.
 - Les cinq premiers arrivants des marathons à label de platine organisés durant la période de qualification ainsi que les vainqueurs des marathons à label d'or organisés en 2027, jusqu'au 2 mai 2027.
3. Par invitation privilégiée (*Wild Card*) en qualité de :
 - Champion du monde en titre de 2025
 - Vainqueurs du Championnat Ultimate de World Athletics 2026
 - Vainqueur des éditions 2026 :
 - 1) Du Circuit mondial de marche, afin de participer au semi-marathon marche OU au marathon marche
 - 2) Du Circuit mondial des épreuves combinées
 - 3) Auteur de la meilleure performance au marteau, sur la base du résultat, dans le cadre du Circuit continental
 - Vainqueur de la Ligue de diamant 2027

Si deux athlètes ou plus sont admissibles à une invitation privilégiée dans la même épreuve, un seul d'entre eux pourra être engagé au titre de cette invitation privilégiée. Si, du fait de ce critère, Belgian Athletics compte quatre athlètes dans une même épreuve, les quatre seront autorisés à concourir.
4. Sur la base de la position obtenue au classement mondial à l'issue des périodes de classement respectives. En cas d'égalité, les athlètes ayant obtenu le meilleur score de performance

suivant prévaudront. Les scores de performance sont calculés sur la base des éléments suivants du système de classement mondial de toutes les performances d'athlétisme : les résultats mesurés des athlètes (points de résultat) et le classement obtenu lors des compétitions (points de classement). Des informations complémentaires relatives au classement mondial et au score de performance sont disponibles à la [page suivante](#).

World Athletics tiendra une liste régulièrement mise à jour de la situation des qualifications (« Road to Beijing ») pour chaque épreuve en amont des championnats du monde de World Athletics. Celle-ci sera publiée en temps utile dans la rubrique Statistiques (« Stat Zone ») du site Internet de World Athletics (www.worldathletics.org/stats-zone).

Seront éligibles à une sélection par Belgian Athletics les athlètes figurant dans la liste des athlètes admissibles à une sélection de World Athletics publiée :

- Le 5 mai 2027 pour le marathon ;
- Le 25 août 2027 pour toutes les autres épreuves.

Sont concernés les athlètes dont le statut est *Qualified*, *Qualified by Entry Standard* ou *In World Rankings quota*.

Le statut *Next best by World Rankings* ne donne pas droit à une sélection au titre de la présente disposition et les athlètes concernés ne seront pas préalablement inscrits auprès de World Athletics. Belgian Athletics ne tiendra pas compte des éventuels forfaits ou désistements intervenant après la soumission des pré-engagements par l'ensemble des nations.

QUALIFICATION DANS LES ÉPREUVES DE RELAIS

Les équipes de relais pourront se qualifier de l'une des deux manières suivantes :

1. Figurer parmi les douze premières équipes classées aux Relais mondiaux de World Athletics Gaborone 26.
2. Figurer parmi les équipes les mieux classées à l'issue de la période de qualification afin de compléter les quatre places restantes. Aux fins du classement, les résultats des courses de relais ne seront valables qu'à condition d'avoir été obtenus dans le cadre d'une compétition organisée conformément aux réglementations de World Athletics et à laquelle auront participé au moins deux équipes internationales différentes représentant au moins deux pays. En cas d'égalité, les résultats seront départagés au millième. Si l'égalité persiste, la meilleure performance réalisée lors des Relais mondiaux prévaudra.

Commentaires spécifiques :

- Les relais 4x100m et 4x400m dames et hommes :
 - Une équipe est composée de maximum six athlètes. Celle-ci devra inclure les athlètes engagés dans l'épreuve individuelle correspondante (100m/400m).
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Les relais 4x100m et 4x400m mixte :
 - Une équipe est composée de maximum six athlètes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.

MINIMA

HOMMES	Discipline	FEMMES
9.95	100m	10.96
20.07	200m	22.45
44.45	400m	50.00
1:43.00	800m	1:57.50
3:30.00	1500m	3:58.00
12:50.00	5000m/5km route	14:36.00
26:48.00	10.000m/10km route	30:40.00
2h06:00	Marathon	2h23:20
8:08.00	3000m Steeple	9:06.50
13.18	110m haies/100m haies	12.60
48.00	400m haies	54.00
2.30	Hauteur	1.96
5.90	Percbe	4.75
8.25	Longueur	6.86
17.35	Triple	14.40
21.50	Poids	19.30
67.20	Disque	64.50
78.30	Marteau	74.00
85.50	Javelot	63.40
8620	Décathlon / Heptathlon	6550
1h23:00	Semi-marathon marche	1h33:10
3h01:00	Marathon marche	3h28:00
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	4x100m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	4x400m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	Relais mixte 4x100m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	Relais mixte 4x400m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- Catégories d'âge :
 - Aucun athlète âgé de moins de 16 ans au 31 décembre 2027 (né en 2012 ou après) ne pourra être engagé.
- Pour prétendre à une sélection aux Championnats du monde de Pékin 2027, l'athlète doit participer aux Championnats de Belgique (Allianz Belgian Championships Toutes Catégories, 31/07-01/08/2027), à l'exception des marathonniens. Les athlètes prétendant à une sélection

aux Championnats du Monde en épreuves combinées doivent participer, aux Championnats de Belgique, à au moins une épreuve individuelle faisant partie de leur épreuve combinée. En cas d'empêchement pour cause médicale à participer auxdits championnats, un certificat médical doit être signé par un médecin de la fédération.

Des dérogations à cette obligation de participation peuvent également être accordées, à titre exceptionnel, pour des circonstances particulières dûment justifiées, sur décision des deux Directeurs Techniques.

- Un maximum de trois athlètes belges peut participer dans chaque épreuve individuelle. Un quatrième athlète pourra être sélectionné dans le cas d'une invitation privilégiée (*Wild Card*). Un quatrième athlète (un cinquième dans le cas d'une invitation privilégiée (*Wild Card*)) pourra être engagé comme réserve, à condition qu'il soit sous statut *Qualified by Entry Standard* ou *In World Rankings quota* aux dates suivantes : le 5 mai 2027 pour le marathon et le 25 août 2027 pour toutes les autres épreuves. Ce réserviste ne voyagera qu'en cas de désistement, de blessure ou de maladie d'un athlète sélectionné avant le départ.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DES PERFORMANCES

- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou autorisées par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations membres nationales, et conduites conformément aux règles et règlements de World Athletics, y compris les Règles de compétition et les Règles techniques.
- Dans le cas des compétitions bénéficiant d'un permis national, outre le respect des dispositions ci-dessus, toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition pour laquelle une demande d'inscription au calendrier général a été soumise au préalable à World Athletics via la plateforme établie à cet effet. La liste de ces compétitions sera publiée dans le calendrier général ([accessible en cliquant ici](#)).
- Aux fins des minima, toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition relevant de la catégorie C ou d'une catégorie supérieure du classement mondial. Les seules exceptions concernent les performances de course sur route, marathon, 10km et 5km, qui pourront également être réalisées lors de courses sur route à label World Athletics, catégorie E. Les performances réalisées lors de compétitions de catégories inférieures demeureront néanmoins valables aux fins du classement mondial.
- Pour les épreuves sur piste et les concours, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Les performances réalisées dans des classifications de compétitions mixtes dans les épreuves sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9.4.1 des Règles techniques de World Athletics, les performances réalisées au 5000m et au 10 000m lors de compétitions simultanées en stade pourront être acceptées lorsqu'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes de l'un ou des deux sexes en compétition pour justifier l'organisation de courses distinctes et qu'aucun athlète d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni une assistance à un athlète de l'autre sexe. Le cas échéant, Belgian Athletics devra soumettre une demande spécifique à World Athletics, accompagnée de la documentation requise.
 - Les performances réalisées par vent favorable, ou pour lesquelles aucune mesure anémométrique n'est disponible, ne seront pas acceptées aux fins des minima, mais demeureront valables aux fins du classement mondial moyennant les ajustements appropriés. Les performances chronométrées manuellement sur 100m, 200m, 400m, 800m, 110m/100m haies, 400m haies et relais 4x100m ne seront pas acceptées.

- Les performances réalisées sur piste courte dans les courses de 200 m et au-delà ne seront pas acceptées aux fins des minima, mais seront acceptées aux fins du classement mondial.
Les performances réalisées dans des courses disputées sur une piste courte surdimensionnée, dont la longueur est supérieure à 201,2 m (220 yards) sans excéder 400 m, seront valables et reconnues comme si elles avaient été réalisées sur une piste standard de 400 m.
- Les performances au lancer du disque aux fins des minima devront être réalisées dans l'enceinte d'une installation d'athlétisme traditionnelle, sauf approbation contraire accordée au moins un mois à l'avance par l'unité Compétition de World Athletics, mais demeureront valables aux fins du classement mondial.
- Pour les épreuves combinées, au moins l'une des conditions suivantes devra être remplie :
 - La vitesse du vent dans toute épreuve individuelle ne devra pas excéder plus de 4 mètres par seconde ;
 - La vitesse moyenne du vent, calculée en additionnant les valeurs des vitesses du vent enregistrées pour chaque épreuve individuelle, qu'elles soient positives ou négatives, puis en divisant le résultat par le nombre de ces épreuves, ne devra pas excéder 2 mètres par seconde.
- Pour les courses sur route et les épreuves de marche, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Courses sur route (marathons, semi-marathons, 10km, 5km)
 - Les performances aux fins de qualification ne peuvent être réalisées que sur un parcours mesuré par un mesureur international de parcours sur route World Athletics/AIMS de catégorie « A » ou « B », dont le certificat de mesurage date de moins de cinq ans à la date de la course.
 - Aux fins des minima, la dénivellation globale entre le départ et l'arrivée ne devra pas excéder 1/1 000, soit 1 m par km.
 - Aux fins des minima sur 5km et 10km, les performances féminines réalisées dans des courses mixtes ne seront pas acceptées.
 - Aux fins du classement mondial, en cas de performances réalisées sur des parcours dont la dénivellation est supérieure à 1/1 000, une correction sera apportée aux points de résultat, des points étant déduits en fonction de la dénivellation.
 - L'adresse email de contact pour toute question relative aux parcours de marathon qualificatifs est alessio.punzi@worldathletics.org.
 - Épreuves de marche
 - Les performances aux fins de qualification ne peuvent être réalisées que sur un parcours mesuré par un mesureur international de parcours sur route World Athletics/AIMS de catégorie « A » ou « B », dont le certificat de mesurage date de moins de cinq ans à la date de la course.
 - Au moins trois juges de marche World Athletics de niveau or, argent ou bronze devront officier.
 - Les performances sur piste dans toute épreuve de marche susceptible de contribuer au classement mondial seront acceptées.
 - L'adresse email de contact pour toute question relative aux compétitions de marche qualificatives est competition@worldathletics.org.